VEW - AIB-VINÇOTTE Belgium asbl
Siège d'exploitation : Jan Olieslagerslaan 35 - B-1800 Vilvoorde
Tel +32(0)2 674 57 11 - Fax +32(0)2 674 59 59 - info@vincotte.be - www.vincotte.com
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyerslaan 80 - B-1030 Bruxelles
Safety, quality and environmental services

Rapport n° Gem/15/333 BB 341.

F 081775

Page n°

2-11

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Nom Prénom
Adresse
CP + Commune
Tél

Installation :

Nom Prénom
Adresse : Rue des Fours à Chaux 30
CP + Commune : 7080 Frameries.
Tél : 0472 / 189260

Propriétaire / gestionnaire :

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

○ Art 270	○ mise en usage	○ modification	○ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
	○ mobile	○ temporaire		○ Art 87	○ Art 278	○ Unité de travail domestique
☒ Art 271	○ périodique	☒ contrôle	☒ Vente	○ Art 88	○ Art	○ Parties communes
○ Art 276	renforcement	○ Art 270bis	vente d'une unité d'habitation	○ Art	○ Art	○ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	☒ EAN non communiqué ○ Compt. kWh non relevé
	Compt. kWh n° 34934326 Index jour 3c693 nuit ...	○ Compt. kWh exclusif nuit. n° ... Index nuit : ...
	Protection branchement (A) ○20 ○25 ○32 ●40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○	
Données installation	Conçue pour U_N ● 230 V ○ 3x230 V ○ 3N400 V	Type de prise de terre : ○ boucle de terre ● barres / piquets ○ .....
	Courant nominal maximum (A) ○20 ○25 ○32 ●40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○	
	Câble d'alimentation tableau principal 4 x 10 mm² - Type Eca3	
Description installation ○ Voir annexe(s)	Dispositif d'if. gén : 40 A / 300 mA Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits terminaux : 17
	2 Δ40A/300mA II 4 Δ40A/30mA II 4 disj. 20A II 6 disj. 16A II	1 disj. 32A II 1 disj. 4A II

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

● Contacts dir.	● Contacts ind'r	● Montage	○ Appareils	● Matériel	● I>/section	● Schémas	● Contrôle bol de défaut
● Résistance de dispersion de la prise de terre : 14,6 Ω			● Isolement général 9,2 MΩ		● Continuité de terre		● Test dispositif diff

Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ○ a été plombé ● n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions ● Néant	Néant
Infractions Installation existante ● Néant	
Remarques ● Néant	Visa GRD ou mandataire *

Conclusion(s) :

~~Cette nouvelle installation est conforme au RGIE~~

● L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 18/02/2040 (*)
○ par le même organisme de contrôle

Pour le Directeur Général : Signature

Agent visiteur :

Nom : Angmund Ph. Agent n° : 3754 Date : 18/02/2015

Annexe(s) : ● Schéma(s) de position : 4 ● Schéma(s) unifilaire(s) : 1 ○ .....

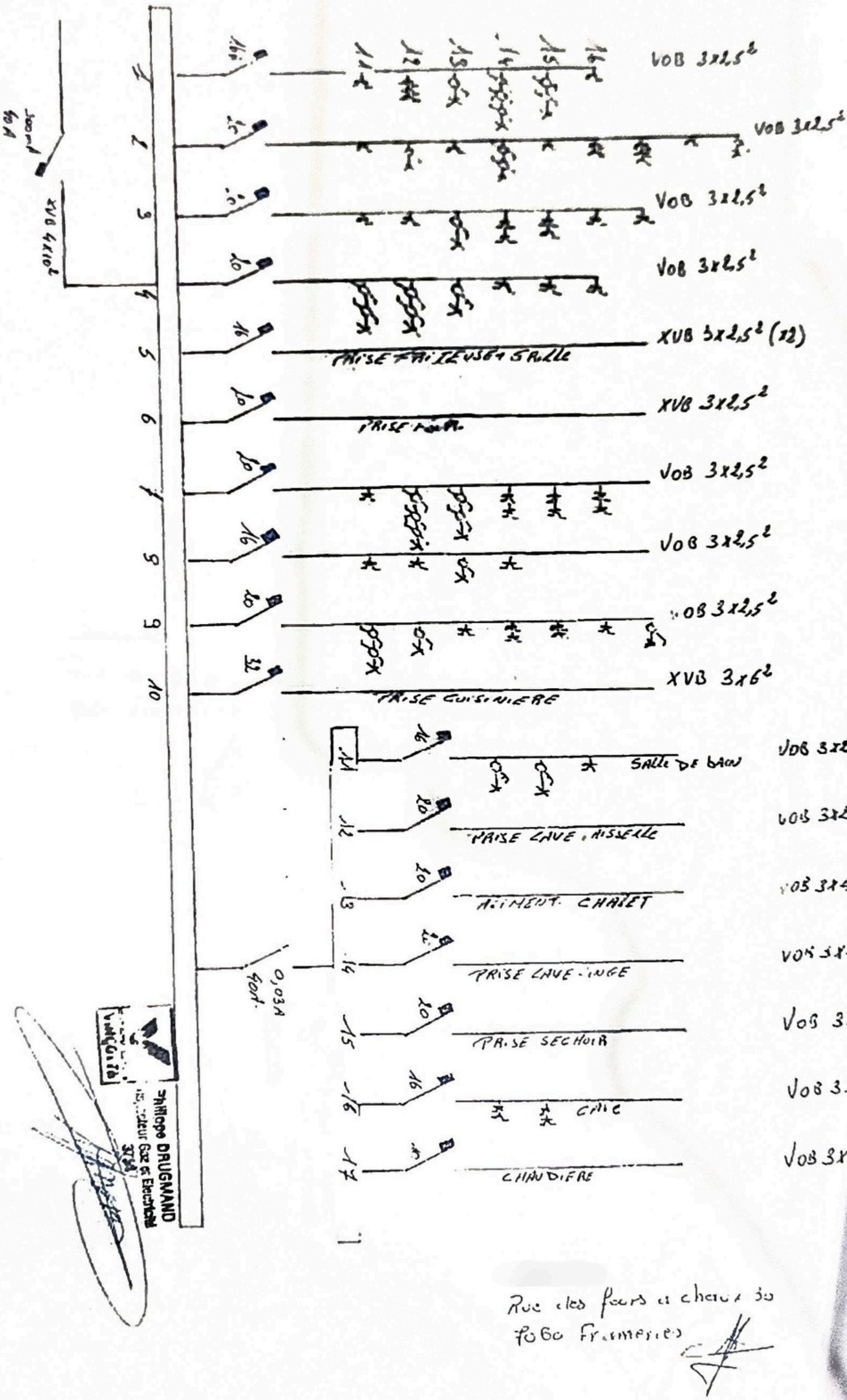
- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.

○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans ce cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques

15 021 0122


XVB 4x10²
0,03A 40m.
VOB 3x2,5²
VOB 3x2,5²
VOB 3x2,5²
VOB 3x2,5²
XVB 3x2,5² (x2)
PRISE FRIGIDAIRE SALLE
XVB 3x2,5²
PRISE
VOB 3x2,5²
VOB 3x2,5²
VOB 3x2,5²
XVB 3x6²
PRISE CUISINIERE
VOB 3x2,5²
SALLE DE BAIN
VOB 3x2,5²
PRISE CAVE AISSELLE
VOB 3x2,5²
AIMENT. CHAUET
VOB 3x2,5²
PRISE CAVE LINGE
VOB 3x2,5²
PRISE SECHOIR
VOB 3x2,5²
CAVE
VOB 3x2,5²
CHAUDIERE
Philippe DRUGMAND
Entrepreneur Gaz et Electricité
Rue des Fours à chaux 30
7060 Soignies

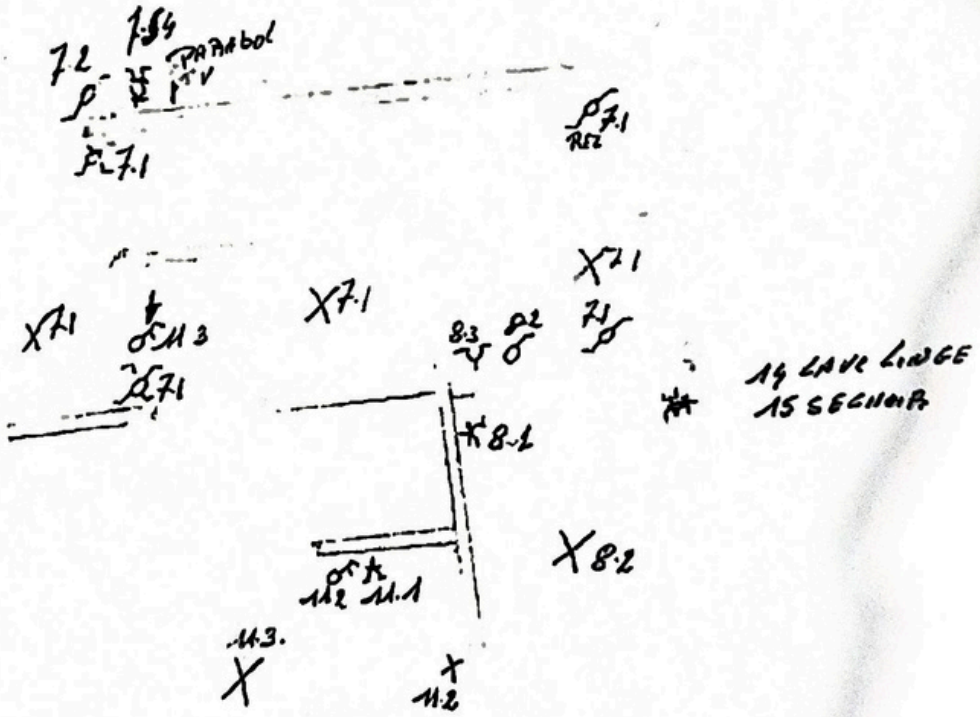
BUREAU
1.2
X1.3
X2.4
2.3
2.4
X2.4
2.4
2.5
X1.4
WC
X2.2
2.2
1.4
X2.8
X1.5
SALON
1.5
1.4
1.3
X1.4
HALL
X1.4
1.4
2.6
2.7
3
X32-33
X33
1.6
4.1
1.5
Rue des fours à chaux 30
7680 Frameries

Philippe DRUGMAND
Gaz et Electricité
3754

Rue des Jeux et chaux
1880 Frameries



Rue des Fours a chaux 30
7080 Frameries





Philippe DRUGMAND
Technicien Gaz et Electricité
3754

Fait à Armentières
Le 30 Mars 2021